

QUIMPERLE COMMUNAUTE

AVIS ADMINISTRATIF

Approbation modification simplifiée n°2 du SCoT

Par délibération en date du 13 novembre 2025, le conseil communautaire de Quimperlé Communauté a approuvé la modification simplifiée n°2 du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Quimperlé. Cette délibération et le dossier du SCoT sont consultables sur le site internet de Quimperlé Communauté, rubrique « Vivre Ici – Urbanisme – Projet de territoire SCoT » et au siège de Quimperlé Communauté.